

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

de la séance du

LUNDI 22 FEVRIER 2021

à 18 H 30

Salle du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales

(9, rue du Colonel Demange - 88190 GOLBEY)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Lundi 22 février 2021 à 18 h 30
Salle du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales
9, rue du Colonel Demange - 88190 GOLBEY

Affichage - article L 2121-25 du CGCT

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-deux février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, se sont réunis en salle du Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales, 9, rue du Colonel Demange à Golbey, sur convocation qui leur a été adressée par le Président en date du seize février deux mil vingt-et-un, conformément à l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Michel HEINRICH, Président, a ouvert la séance, en présence des Membres du Bureau :

Présents : Mesdames et Messieurs M. Heinrich, R. Alémani, V. Marcot, Y. Villemin, P. Boeuf, C. Haxaire, P. Hauller, F. Dulot, M. Fournier, S. Poirier, L. Rayeur-Klein, B. Jourdain, M. Barbaux, E. Garion, C. Bertrand, D. Bourquin, F. Drevet, T. Gaillot, D. Lagarde, A. Laurent, C. Marchal, B. Marquis, D. Mathis, C. Paillard, MC. Serieys

Excusés : Monsieur P. Nardin (pouvoir à Monsieur M. Heinrich) et Madame E. Del Génini

Absent : Monsieur P. Remy

SECRETARE DE SÉANCE : Monsieur Cédric HAXAIRE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du lundi 11 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

1 - Acquisition de parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé l'acquisition de la parcelle AO 816 d'une surface d'environ 1.240 m², sise Commune de Capavenir Vosges Zone Inova 3000, propriété de la Commune.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

2 - Cession de parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle AO 816 d'une surface d'environ 1.240 m², sise Commune de Capavenir Vosges Zone Inova 3000, au profit de la Société DEMETAL.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

3 - Cession de parcelle Zone Maximont à Golbey

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession de la parcelle BC 278 d'une surface de 2.500 m², sise Commune de Golbey Zone MAXIMONT BAS, au profit de la Société MACADAM AUTO SPORT au tarif de 40 € hors taxe par mètre carré.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

4 - Cession de parcelle Zone Plaine de Socourt à Charmes

Le Bureau Communautaire a approuvé la cession d'une parcelle d'environ 10.000 m², sise Commune de Charmes Zone Plaine de Socourt, au profit de la Société SBI au tarif de 20 € hors taxe par mètre carré.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

5 - Acquisition et cession de parcelle Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé la modification de la délibération d'acquisition de la parcelle AO 766, appelée désormais AO 870 et 871, sise Zone Inova 3000 à Capavenir Vosges en date du 9 avril 2018, ainsi que la délibération de cession de ladite parcelle en date du 16 avril 2018. Les délibérations initiales indiquaient une surface de 1.123 m² qu'il conviendrait de rectifier au profit d'une surface de 1.323 m².

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

6 - Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale

Le Bureau Communautaire a approuvé l'adhésion du Syndicat des Jeunes Chênes (canton de Charmes) et du Syndicat de la station d'épuration du Thillot (canton du Thillot) au sein du Syndicat mixte pour l'Informatisation Communale.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

7 - Convention de mise à disposition de services avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Bureau Communautaire a approuvé une convention de mise à disposition de services avec le Syndicat mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal Cœur des Vosges pour le service marchés publics et conseils juridiques et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
Monsieur Yannick VILLEMIN ne participe pas au vote

8 - Convention avec l'Université de Lorraine - dispositif du centre pilote « la main à la pâte »

Le Bureau Communautaire a approuvé le renouvellement de la convention signée entre l'Université de Lorraine (composante : INSPE) et la Communauté d'Agglomération d'Epinal concernant le financement des actions menées par le centre pilote de « La Main à la Pâte » à Epinal (cours de sciences et découverte aux écoles primaires de la CAE) et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

9 - Maison de l'Habitat et du Développement Durable

Le Bureau communautaire a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 en moins-value du marché global de performance relatif à la construction de la Maison de l'Habitat et du Développement Durable.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

10 - Dématérialisation des actes administratifs et financiers

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec le Département des Vosges et les Archives Départementales, la convention d'adhésion au service d'archivage électronique des actes de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

11 - Renouvellement convention 2021 Jeunesse et Cultures

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec l'association « Jeunesse et Cultures », la convention d'objectifs fixant le montant de la contribution 2021 de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour un montant de 339.000 € et a signé avec l'Association et le Département des Vosges la convention correspondante.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

12 - Mission Locale du Bassin d'Emploi d'Epinal

Le Bureau Communautaire a approuvé le montant de la contribution 2021 au profit de la Mission Locale.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ
Mesdames Véronique MARCOT,
Laurence RAYEUR-KLEIN et
Monsieur Cédric HAXAIRE ne
participent pas au vote

13 - Assainissement - Conventions d'occupation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France

Le Bureau Communautaire a approuvé la signature des conventions d'occupation du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France pour ouvrages et réseaux d'assainissement pour une durée de 5 ans fixant les conditions financières d'occupation pour un montant total de 8.371.10 € par an et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

14 - Groupement de commande pour le programme de restauration du Durbion et de ses affluents

Le Bureau Communautaire a approuvé, avec la Communauté de Communes de Bruyères-Vallons des Vosges, l'avenant n°1 de la convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre du programme de restauration du Durbion et de ses affluents et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Golbey, le 23 février 2021,
Le Président,




Michel HEINRICH